

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « An de Wuesen 1 » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur un terrain sis dans la route de Luxembourg à Bereldange, présenté par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST pour le compte de l'administration communale de Walferdange et visant l'aménagement de huit lots pour la construction de deux maisons unifamiliales jumelées, de cinq maisons unifamiliales en bande et d'un ensemble multi-résidentiel.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service urbanisme et peut être consulté du 14 février 2022 au 16 mars 2022 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 11 février 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber